

Bonjour [First Name],

Cliquez sur l'image pour visualiser l'animation :



Télétravail - 5ème vague

Jours fériés 2022

La CFE-CGC et la RSE

Prime inflation

Changements 2022

Avis CFE-CGC

Agenda

Situation sanitaire

Bonne lecture 😊

Télétravail : mesures minimales chez Covéa pour la 5ème vague ?

Après s'être rapprochée de la Direction des Affaires Sociales suite aux mesures gouvernementales de décembre 2021, la CFE-CGC Covéa a fait de nouvelles déclarations lors des instances du CSE central de cette semaine :

Les nouvelles règles sanitaires Covéa marquent une évolution, ce qui était très attendu par les salariés, mais elles restent malgré tout décevantes et ne sont pas à la hauteur des enjeux ni de santé publique, ni relatifs au bien-être des salariés ni de la bonne marche de l'entreprise tout simplement.

Les réseaux commerciaux, non éligibles au télétravail, restent toujours à l'écart de celui-ci et ce point est très fâcheux pour plusieurs raisons. Les salariés de ces réseaux sont inquiets de devoir venir en agence 5 jours par semaine, voire plus, pour se retrouver en face à face avec une clientèle potentiellement de plus en plus à risque.

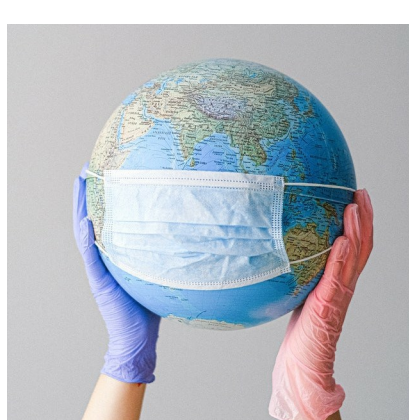
Pour l'entreprise c'est une quasi-certitude de désorganisation totale, qui commence déjà, avec les arrêts maladie, contaminés ou cas contact. La propagation foudroyante du nouveau variant Omicron va avoir pour conséquence que, en France, 5 à 6% de la population va être contaminée d'ici la fin janvier, ce qui engendrera de manière inéluctable au moins autant de cas contact. On devrait donc enregistrer plusieurs centaines d'arrêts maladie dans la population de salariés des réseaux de Covéa, et ce malgré les récents aménagements gouvernementaux. La CFE-CGC s'étonne que ces éléments n'aient pas été anticipés par l'entreprise et vous demande de les prendre en compte de manière urgente. Il en va de la santé et du moral des salariés concernés.

La CFE-CGC regrette aussi vivement que Covéa se limite à la fourchette basse des recommandations gouvernementales en matière de télétravail. Nous vous avons demandé un 3ème jour de télétravail sur volontariat quand le gouvernement prônait 2 à 3 jours de télétravail. Tout naturellement **la CFE-CGC demande un 4ème jour de télétravail, quand c'est possible et sur volontariat**, alors que le gouvernement prône 3 à 4 jours de télétravail. Quelques directions, Fidélia et Covea PJ, ont fait preuve à cet égard de bon sens et la CFE-CGC les remercie vivement. Nous avons écho également de certains services qui proposeraient le 4ème jour de télétravail sur la base du volontariat. Pourquoi ces exemples ne sont-ils pas poursuivis de manière plus générale ?

[Lire la version Pdf](#)

Précisions sur la situation sanitaire

- Il est toujours possible de s'absenter afin d'accompagner ses enfants mineurs lors de leur rendez-vous de vaccination ou pour la réalisation de tests PCR ou antigéniques, s'ils sont cas contact. En cas de fermeture de classe, si vous êtes sans moyen de garde pour vos enfants, vous avez la possibilité de solliciter, auprès de votre manager, un passage en télétravail le temps de la fermeture.



Attention : cette possibilité de télétravailler n'est ouverte qu'aux collaborateurs déjà éligibles au télétravail. Ce qui signifie que le réseau d'agences notamment, pour ne citer que lui, est encore exclu du dispositif. La seule issue dans cette situation serait le recours à l'activité partielle.

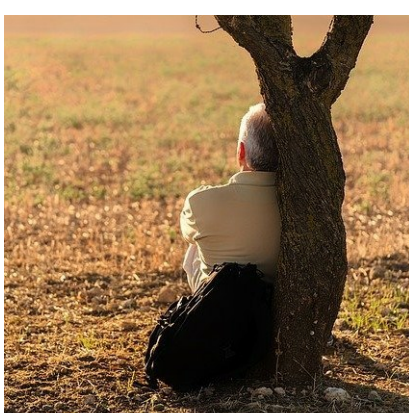
Vous voulez en savoir plus sur le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements scolaires ? Cliquez [ici](#) pour consulter celui du 5 janvier 2022 sur lequel [des ajustements de dernière minute ont été faits](#).

- La CFE-CGC a demandé la mise à disposition de masques FFP2 pour les salariés en relation physique avec la clientèle. Dans l'immédiat, Covéa entend se limiter aux dispositions légales et réglementaires qui n'obligent pas les entreprises à fournir de masques FFP2. A suivre...
- Un CDD est-il éligible au télétravail en cette période particulière ? En réalité, c'est l'autonomie qui décide de la possibilité de télétravailler ou non, qu'importe la nature du contrat, CDD ou CDI, et à la condition de disposer du matériel nécessaire.

Jours fériés 2022

Cette année, seulement 7 des 11 jours fériés tombent en semaine. Comme en 2021, c'est peu !

Toutefois, chez Covéa, il est garanti, par l'article 3.3.3 de l'accord temps de travail, 8 jours fériés légaux minimum (tombant un jour habituellement travaillé).



Retrouver cette information dans "Consulter mes droits" sous lifebox.

- Pour les salariés à l'horaire, la compensation se fait par l'octroi d'un jour de congés supplémentaire.
- Pour les salariés temps partiel, le nombre de jours garanti est proratisé en fonction du nombre de jours travaillés dans la semaine (Cf. article 7.4.4 accord Temps de Travail).
- Pour les salariés au forfait-jours la compensation se fait par l'octroi d'un jour de repos supplémentaire.

Consultez la liste des jours fériés jusqu'en 2100 dans [cet article du Monde du 1er janvier 2022](#)

Prime d'inflation

La prime d'inflation de 100€ prévue par le gouvernement est destinée aux salariés touchant moins de 2000€ nets par mois.

Chez Covéa, elle concerne 5270 salariés et sera versée pour la plupart des collaborateurs sur la paie de janvier.

Avis CSEC

Le recueil d'avis prévu à l'article L 2312-24 du code du travail était à l'ordre du jour du dernier CSEC du 5 janvier. Ces avis concernent les orientations stratégiques de Covéa ainsi que le Plan Prévisionnel Stratégique et Social.

Ce CSEC était également l'occasion de donner notre avis annuel sur la politique sociale de l'entreprise.

[Avis sur le PPSS](#)

[Avis sur la politique sociale](#)

[Avis sur les orientations stratégiques](#)

Ce qui change en 2022

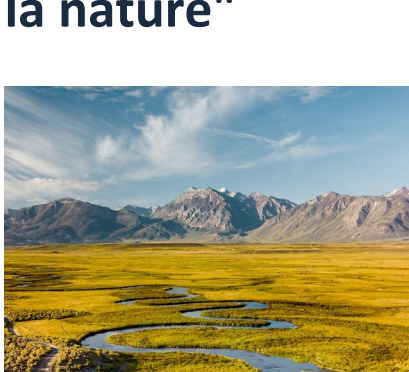
Comme chaque année, le 1er janvier voit arriver son lot de nouveautés, et pas seulement dans les résolutions des français !

Découvrez ces changements dans [cet article du Monde](#) du 1er janvier 2022.

A noter notamment l'étendue du congé de proche aidant et sa revalorisation.



La CFE-CGC "partenaire engagé pour la nature"



Dans une tribune, Madeleine Gilbert, secrétaire nationale RSE et développement durable, évoque l'engagement constant de la CFE-CGC en faveur de la biodiversité et de la formation de ses militants.

Lire [la Tribune](#) Et retrouvez le [dossier spécial RSE](#) de la CFE-CGC Covéa

Agenda

5 : comité de groupe et CSEC.

7 : CSSCTC.

12 et 13 : négociation Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

14 : commission de suivi handicap.

17 et 18 : CSEE Levallois.

19 et 20 : CSEE Le Mans et Niort.

21 : comité de groupe.

25 et 26 : CSE Central.

27 : commission de suivi télétravail et NAO salaires.

Lors de cette négociation salaires 2022, la Direction et les partenaires sociaux annonceront probablement leurs premières propositions.



Détente NAO Salaires



N'hésitez pas à contacter nos représentants CFE-CGC :

[Niort](#)

[Le Mans](#)

[Levallois](#)



CFE-CGC COVEA

[Se désabonner](#) | [Signaler pour spam](#)